



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE)

GENÈVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

CONTROLE ORDINAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE 2024



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE), GENEVE

Genève, le 9 avril 2025

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE (CAUSE), GENEVE comprenant le bilan au 31 décembre 2024, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et des fonds affectés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la norme Swiss GAPP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de révision de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du CAUSE et de ses résultats au 31 décembre 2024 conformément aux Swiss GAAP RPC, et plus particulièrement à la Swiss GAAP RPC 21, et sont conformes à la loi suisse. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à la loi genevoise sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, à la loi sur les indemnités et les aides financières de l'Etat de Genève et son règlement d'application ainsi que les directives émises par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du CAUSE, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité du CAUSE à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du CAUSE à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité des activités, sauf si le Comité a l'intention de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>
Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée
Réviseur responsable



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé

ASSOCIATION CAUSE

Bilan

au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

ACTIFS	Notes	2024	2023
Actifs circulants			
Liquidités		1 928 362	614 883
Débiteurs		85 480	57 220
Comptes de régularisation actif	7	137 605	179 386
Total actifs circulants		2 151 447	851 489
Actifs immobilisés			
Comptes caution loyers		9 622	21 967
Parts Coopérative Bistoquette		96 000	96 000
Total immobilisations financières		105 622	117 967
Travaux en cours La Cour	14	–	574 425
Immobilisation La Cour	14	2 144 201	–
Amortissements cumulés La Cour	14	-194 927	–
Total immobilisations corporelles		1 949 274	574 425
Total actifs immobilisés		2 054 896	692 392
TOTAL ACTIFS		4 206 343	1 543 881

ASSOCIATION CAUSE

Bilan

au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative
en francs suisses

PASSIFS		2024	2023
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		7 765	105 571
Créanciers sociaux et fiscaux	8	122 933	144 234
Comptes de régularisation passif	9	407 219	359 347
Total capitaux étrangers à court terme		537 916	609 152
Fonds affectés			
Fonds affecté Hébergement d'urgence	10.1	482 843	36 469
Fonds affecté Répit humanitaire	10.2	3 711	204
Fonds affecté Travaux LRH	10.3	36 552	80 416
Fonds affecté Travaux La Cour	10.5	680 799	–
Total fonds affectés ordinaires		1 203 906	117 090
Fonds affecté long terme Bistoquette	10.6	96 000	96 000
Fonds affecté amortissement différé Immo. La Cour	10.7	1 949 274	574 425
Total fonds affectés amort. diff. et long terme		2 045 274	670 425
Total fonds affectés		3 249 180	787 514
Capitaux propres			
Résultats reportés		147 215	39 157
Résultat de l'exercice - Bénéfice		272 032	108 058
Total capitaux propres		419 247	147 215
TOTAL PASSIFS		4 206 343	1 543 881

ASSOCIATION CAUSE

Compte de résultat

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

REVENUS D'EXPLOITATION	Notes	2024	2023
Produits			
Subventions	11	2 873 147	2 461 760
Dons	12	3 268 089	1 352 263
Revenus directs (hébergement et location)		757 269	498 080
Autres revenus		4 058	33 820
Total des produits		6 902 563	4 345 924
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		6 902 563	4 345 924
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges directes d'activités et de projets			
Charges directes de projets	13	793 570	987 377
Amortissement Immo. La Cour	14	194 927	-
Total charges directes d'activités et de projets		988 497	987 377
Charges de personnel			
Salaires	15	2 586 643	2 102 297
Charges sociales		460 580	369 762
Autres frais de personnel	16	41 030	19 167
Indemnités reçues des assurances	17	-2 701	-59 265
Total charges de personnel		3 085 552	2 431 960
Frais généraux			
Frais de locaux	18	4 742	58 070
Frais administratifs et informatiques	19	128 931	70 614
Frais de communication, déplacements et événements		6 449	2 861
Frais bancaires et financiers		889	577
Total frais généraux		141 011	132 122
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		4 215 060	3 551 459
RESULTAT ORDINAIRE D'EXPLOITATION		2 687 503	794 464
Charges hors période	20	-1 181	-
Produits exceptionnels	21	47 580	-
RESULTAT NET AVANT VARIATIONS DES FONDS		2 733 902	794 464
- Attribution aux fonds affectés	10	-6 137 566	-3 735 865
+ Utilisation des fonds affectés	10	3 675 696	3 049 458
Mouvement net des fonds affectés		-2 461 870	-686 407
RESULTAT NET DE L'EXERCICE - BENEFICE		272 032	108 058

ASSOCIATION CAUSE

Compte de résultat par projets

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

en francs suisses

2024	Hébergement d'urgence	Répît humanitaire	Travaux LRH	Travaux La Cour	La Bistoquette	Fonds non affectés	Total
REVENUS D'EXPLOITATION							
Subventions	1 336 733	1 536 414	-	-	-	-	2 873 147
Dons	1 013 843	-	-	2 250 575	-	3 670	3 268 089
Revenus directs	-	-	-	-	-	757 269	757 269
Autres revenus	-	-	-	-	-	51 638	51 638
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	2 350 576	1 536 414	-	2 250 575	-	812 577	6 950 142
CHARGES D'EXPLOITATION							
Charges directes de projets	299 499	214 851	43 864	-	-	235 356	793 570
Amortissement Immo. La Cour	178 683	-	-	-	-	16 244	194 927
Charges de personnel	1 557 441	1 280 560	-	-	-	247 551	3 085 552
Frais généraux	47 263	37 292	-	-	-	57 637	142 192
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 082 885	1 532 703	43 864	-	-	556 788	4 216 240
Résultat avant amortissement Immo. La Cour	446 374	3 711	-43 864	2 250 575	-	272 032	2 928 829
Amortissement Immo. La Cour	-178 683	-	-	-	-	-16 244	-194 927
RESULTAT APRES AMORT. ET AVANT MVT DES FONDS	267 691	3 711	-43 864	2 250 575	-	255 788	2 733 902
Mouvement des fonds	-267 691	-3 711	43 864	-2 250 575	-	16 244	-2 461 870
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-	-	-	-	-	272 032	272 032

2023	Hébergement d'urgence	Répît humanitaire	Travaux LRH	Travaux La Cour	La Bistoquette	Fonds non affectés	Total
REVENUS D'EXPLOITATION							
Subventions	889 200	1 563 600	-	-	-	8 960	2 461 760
Dons	612 641	-	-	574 425	96 000	69 198	1 352 263
Revenus directs	-	-	-	-	-	498 080	498 080
Autres revenus	-	-	-	-	-	33 405	33 405
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1 501 841	1 563 600	-	574 425	96 000	609 643	4 345 508
CHARGES D'EXPLOITATION							
Charges directes de projets	583 194	186 812	18 210	-	-	199 161	987 377
Charges de personnel	838 834	1 315 766	-	-	-	277 360	2 431 960
Frais généraux	47 005	59 637	-	-	-	25 064	131 706
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 469 033	1 562 215	18 210	-	-	501 585	3 551 044
RESULTAT AVANT MOUVEMENT DE FONDS	32 807	1 385	-18 210	574 425	96 000	108 058	794 464
MOUVEMENT DES FONDS	-32 807	-1 385	18 210	-574 425	-96 000	-	-686 407
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-	-	-	-	-	108 058	108 058

ASSOCIATION CAUSE

Tableau de financement au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative
en francs suisses

TABLEAU DE FINANCEMENT	2024	2023
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice	272 032	108 058
Amortissement corporel	194 927	–
Diminution / (Augmentation) créances à court terme	-28 260	-22 780
Diminution / (Augmentation) comptes de régularisation actif	41 781	115 717
Augmentation / (Diminution) des créanciers et dettes	-119 107	64 363
Augmentation / (Diminution) comptes de régularisation passif	47 871	247 495
Total flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	409 245	512 852
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Diminution / (Augmentation) immobilisations financières	12 345	-75 885
Diminution / (Augmentation) immobilisations corporelles	-1 569 776	-574 425
Total flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-1 557 431	-650 310
Flux de fonds provenant de l'activité de financement		
Augmentation / (Utilisation) fonds affectés ordinaires	1 086 816	-26 095
Augmentation / (Utilisation) fonds affectés amort. diff. et long terme	1 374 849	670 425
Total flux de fonds provenant de l'activité de financement	2 461 665	644 329
TOTAL VARIATION DES LIQUIDITES		
Etat des liquidités au 1er janvier	614 883	108 011
Etat des liquidités au 31 décembre	1 928 362	614 883

ASSOCIATION CAUSE

Tableau de variation des fonds Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

2024	01.01	Attri- butions	Utilisations	Transferts internes / externe	31.12
Fonds affectés					
Fonds affecté Hébergement d'urgence	36 469	2 350 576	-1 904 202	–	482 843
Fonds affecté Répit humanitaire	204	1 536 414	-1 532 703	-204	3 711
Fonds affecté Travaux LRH	80 416	–	-43 864	–	36 552
Fonds affecté Travaux La Cour	–	2 250 575	–	-1 569 776	680 799
Total fonds affectés ordinaires	117 090	6 137 566	-3 480 769	-1 569 980	1 203 906
Fonds affecté long terme La Bistoquette	96 000	–	–	–	96 000
Fonds affecté amortissement différé Immo. La Cour	574 425	–	-194 927	1 569 776	1 949 274
Total fonds affectés long terme et amort. Différé	670 425	–	-194 927	1 569 776	2 045 274
Total fonds affectés	787 514	6 137 566	-3 675 696	-204	3 249 180
Fonds propres					
Résultat reporté	39 157	–	–	108 058	147 215
Résultat de l'exercice	108 058	272 032	–	-108 058	272 032
Total fonds propres	147 215	272 032	–	–	419 247
2023					
	01.01	Attri- butions	Utilisations	Transferts internes /	31.12
Fonds affectés					
Fonds affecté Hébergement d'urgence	3 662	1 501 841	-1 469 033	–	36 469
Fonds affecté Répit humanitaire	40 897	1 563 600	-1 562 215	-42 078	204
Fonds affecté Travaux LRH	98 626	–	-18 210	–	80 416
Fonds affecté Parts sociales La Bistoquette	–	96 000	–	-96 000	–
Fonds affecté Travaux La Cour	–	574 425	–	-574 425	–
Total fonds affectés ordinaires	143 185	3 735 865	-3 049 458	-712 503	117 090
Fonds affecté long terme La Bistoquette	–	–	–	96 000	96 000
Fonds affecté amortissement différé Immo. La Cour	–	–	–	574 425	574 425
Total fonds affectés long terme et amort. Différé	–	–	–	670 425	670 425
Total fonds affectés	143 185	3 735 865	-3 049 458	-42 078	787 514
Fonds propres					
Résultat reporté	40 237	–	–	-1 080	39 157
Résultat de l'exercice	-1 080	108 058	–	1 080	108 058
Total fonds propres	39 157	108 058	–	–	147 215

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

1. Description de l'entité

Le CausE (Collectif d'Associations pour l'Urgence Sociale) est une association à but non lucratif, régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse et par ses statuts datés du 9 décembre 2020 et modifiés le 31 mai 2023.

Son siège est situé dans le canton de Genève.

Elle a pour but de mettre en œuvre et soutenir des réponses innovantes, concrètes et dignes aux problématiques rencontrées par les personnes vivant la précarité dans un esprit d'universalité/inconditionnalité à travers les axes suivants :

- Mise à l'abri humanitaire des personnes sans-abri.
- Développement de solutions de logement pour des personnes en manque d'hébergement ou logées dans des situations précaires.
- Information et sensibilisation des autorités et de la population aux réalités des personnes vivant la précarité.

2. Organisation

L'Assemblée générale est l'organe souverain de l'association et est composée des organisations membres de l'Association.

Les membres de l'Association sont des organisations privées à but non lucratif (association ou fondation) actives dans le domaine socio-sanitaire.

Le comité, nommé pour 2 ans par l'Assemblée générale, tient un registre des membres et assure la direction exécutive.

Le comité se consitue lui-même, sauf le président qui est élu par l'Assemblée générale.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Président :	M. Etienne Quillet (Bateau Genève)*	M. Fabrice Roman (Centre la Roseraie) *
Vice-Président :	M Thomas Herquel (Première Ligne)*	M. Etienne Quillet (Bateau Genève)*
Trésorière :	Mme Sophie Buchs (Caritas)*	Mme Valérie Spagna (Armée du Salut) *
Membres :	M. Alain Bolle (Centre Social Protestant)* Mme Valérie Spagna (Armée du Salut)* M. Théodore Turettini (La Roseraie)*	M. Alain Bolle (Centre Social Protestant)* Mme Sophie Buchs (Caritas)* M Thomas Herquel (Première Ligne) *

La direction est assurée par :

Directrice	Aude Bumbacher *	Aude Bumbacher *
Adjointe de direction	Caroline Ritter *	Caroline Ritter *

Le Comité désigne les détenteurs des signatures, qui est collective à deux. Le signe * indique les personnes ayant la signature.

3. Parties liées

Les organisations membres peuvent fournir certaines prestations, notamment en matière de support ou de logistique, à l'association "CauseE". Si les montants sont significatifs ceux-ci seront indiqués dans les Etats Financiers.

Le comité est constitué de personnes qui sont également membres ou salarié-e-s des associations membres, l'appartenance est indiquée au regard de leur nom dans la liste des membres du comité (cf point 2, comité).

4. Statut fiscal

L'Association bénéficie d'une exonération fiscale d'une durée indéterminée à partir de l'exercice 2020.

5. Organe de révision

L'Organe de révision est la Fiduciaire Global Audit Services SA, Genève, dont le mandat de contrôle ordinaire débute en 2020.

Les honoraires provisionnés pour l'exercice 2024 se montent à CHF 7'000 (2023, frais effectifs : CHF 7'134.60).

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

6. Principes comptables

6a Principes pour la comptabilisation et la préparation des états financiers

Les états financiers de CausE ont été établis conformément aux dispositions applicables du Code des obligations, aux normes Swiss Gaap RPC, notamment la Swiss Gaap RPC 21, et aux exigences de l'Etat et de la Ville de Genève pour les entités subventionnées.

6b Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

6c Débiteurs

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale, sur la base des factures émises par l'association pour des prestations réalisées à la date de boucllement.

6d Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, puis amorties selon leur durée de vie. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 3'000.-.

6e Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

6f Fournisseurs et créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale sur la base des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date du boucllement.

6g Revenus et charges

Les revenus et les charges sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

6h Dons, cotisations et subventions

Les dons, cotisations et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'association.

6i Fonds affectés

Les fonds affectés sont des produits reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à une restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique « fonds affectés » par la comptabilisation d'une charge d'attribution aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation de fonds affectés.

7. Comptes de régularisation actifs

	2024	2023
Produits à recevoir	–	50 739
Charges constatées d'avance	137 605	128 647
Total comptes de régularisation actifs	137 605	179 386

8. Créanciers sociaux et fiscaux

	2024	2023
Caisse AVS	80 669	50 446
Caisse de pension	715	53 839
Autres assurances sociales	41 549	36 116
Administration fiscale	–	3 833
Total créanciers sociaux et fiscaux	122 933	144 234

9. Comptes de régularisation passifs

	2024	2023
Produits constatés d'avance	252 915	250 000
Charges à payer	154 304	109 347
Total comptes de régularisation passifs	407 219	359 347

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

10. Fonds affectés

Un tableau séparé détaillant les mouvements des fonds affectés est joint aux Etats Financiers.

10.1 Fonds affecté Hébergement d'urgence

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance des hébergements d'urgence en hôtel pour les personnes sans-abri.

10.2 Fonds affecté Répit humanitaire

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance un projet de mise à l'abri immédiate des personnes sans-abri, notamment dans l'ancienne Renfile du CSP à Plan-les-Ouates.

10.3 Fonds affecté Travaux LRH

Ce fonds, alimenté par des financements publics et privés, finance les travaux de transformation et d'aménagement de l'ancienne Renfile du CSP à Plan-les-Ouates.

10.4 Fonds affecté La Bistoquette

Ce fonds, alimenté par un financement privé, finance l'acquisition et la détention de parts sociales dans la coopérative d'habitation "La Bistoquette". L'association disposera de 2 appartements qui hébergeront des bénéficiaires (personnes sans abri ou en situation précaire).

10.5 Fonds affecté Travaux La Cour

Ce fonds, alimenté par des financements privés, finance la réfection et les travaux d'aménagement du bâtiment situé à la Cour des Augustins.

10.6 Fonds affecté long terme La Bistoquette

Ce fonds est alimenté par transfert de la part du fonds affecté La Bistoquette en parallèle de l'acquisitions des parts sociales part sociales "La Bistoquette".

10.7 Fonds affecté amortissement différé Travaux La Cour

Ce fonds est alimenté par transfert de la part des travaux La Cour qui est financée par des donateurs. Le fonds est ensuite utilisé proportionnellement lorsque les charges d'amortissement sont reconnues dans les comptes.

11. Subventions reçues	2024	2023
Ville de Genève	2 873 147	2 452 800
Autres Subventions	–	8 960
Total subventions reçues	2 873 147	2 461 760

Voir aussi note 22, gratuits

12. Dons reçus	2024	2023
Fondation privée genevoise, dons affectés	3 250 575	1 250 425
Autres dons, affectés	16 843	82 889
Autres dons, non affectés	670	18 949
Total dons reçus	3 268 089	1 352 263

13. Charges directes d'activités et de projets	2024	2023
Hébergements - nuitées	–	460 339
Loyers et charges / énergie	310 000	219 596
Repas et aides alimentaires	86 643	77 834
Entretien et travaux	216 279	185 976
Logistique et divers	147 546	33 635
Assurances	15 115	–
Autres frais directs	17 986	9 998
Total charges directes d'activités et de projets	793 570	987 377

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

14. Immobilisation La Cour et Amortissements 2024 2023

L'actif "Immobilisation La Cour" est immobilisé et amorti de manière linéaire entre 2024 et 2032, année correspondant à l'échéance du droit de superficie accordé par acte notarié du 26 janvier 2023 pour une période de 10 ans, renouvelable.

Voir aussi note 22, gratuités.

Clé de répartition par projet au pro-rata du coût des travaux par projets :

Hébergement d'urgence: 75% du montant amorti sur 9 ans à partir du 01.01.2024

Hébergement de transition: 25% du montant amorti sur 8.25 ans à partir du 01.10.2024

Valeur d'acquisition en début d'année	-	-
Acquisition de l'exercice	2 144 201	-
Valeur d'acquisition en fin d'année	2 144 201	-
Amortissement cumulé en début d'année	-	-
Charge de l'exercice pour l'hébergement d'urgence (75% sur l'année 2024)	178 683	-
Charge de l'exercice pour l'hébergement de transition (25% sur 10-12.2024)	16 244	-
Charges de l'exercice	194 927	-
Amortissement cumulé en fin d'année	194 927	-
Valeur nette en début d'année	-	-
Valeur nette en fin d'année	1 949 274	-

15. Rémunération des membres dirigeants

Les membres du comité du CausE ne reçoivent pas d'indemnités ou de salaires pour leur engagement.

16. Autres frais de personnel 2024 2023

Service civil	6 734	15 144
Formation et supervision	23 620	15 144
Autres frais	10 676	4 023
Total autres frais de personnel	41 030	19 167

17. Indemnités reçues des assurances 2024 2023

Congés maternités et paternités	-	41 807
Congés maladie et accident	-2 701	17 458
Total indemnités reçues des assurances	-2 701	59 265

18. Frais de locaux 2024 2023

Loyer et charges (cf note 23)	-	-
Energies	-	17 796
Assurances	580	11 208
Entretien et réparation	3 834	21 693
Autres	328	7 373
Total frais de locaux	4 742	58 070

19. Frais administratifs et informatiques 2024 2023

Papeterie, télécommunication, port, cotisations et AG	28 396	23 178
Informatique	21 222	6 707
Honoraires comptabilité et salaires	43 560	33 979
Honoraires révision	7 635	6 500
Honoraires juridiques	28 119	250
Total frais administratifs et informatiques	128 931	70 614

20. Charges hors période 2024 2023

Rbt solde subvention Ville de Genève 2022	1 181	-
---	-------	---

ASSOCIATION CAUSE

Annexe aux états financiers

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

avec chiffres de l'année comparative

En francs suisses

21. Produits exceptionnels 2024 2023

Participation aux excédents 2020-2023 d'une société d'assurance 47 580 –

Total Produits exceptionnels 47 580

22. Prestations bénévoles et gratuites 2024 2023

L'association bénéficie d'une servitude de superficie de 10 ans renouvelable pour des locaux sis à la Cour des Augustins. Ce droit a été octroyé par acte notarié du 23 janvier 2023, l'association s'engageant à affecter les locaux exclusivement à l'exercice de ses activités statutaires. Une éventuelle modification du but statutaire requiert l'approbation du donateur.

La valeur d'assurance du bien est de CHF 10'867'100 (2023), le revenu locatif annuel assuré de CHF 1'666'667 (2023).

L'association bénéficie également de deux subventions non-monnaire (la première: de l'Etat de Genève, DCS et la seconde: de la Ville de Genève), pour la mise à disposition gratuite de locaux destinés à l'hébergement de personnes démunies et sans abri, indiquées ci-après.

Immeuble d'habitation av.de la Roseraie 58 du 01.01-31.10.2024 43 100 51 720

Maison sise avenue de Riant-Parc 21 du 01.04-31.12.2024 54 000 –

23. Engagements hors bilan 2024 2023

Baux qui n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncés dans les 12 mois qui suivent la clôture :

Valeur résiduelle des locaux destinés aux bénéficiaires, de 1 à 5 ans 115 906 215 530

Valeur résiduelle des locaux destinés aux bénéficiaires, plus de 5 ans – –

24. Autres informations 2024 2023

Nombre d'employés au 31.12, en EPT 30.7 28.7

Cautionnement et sûretés en faveur de tiers 8 622 21 967

Dettes envers les institutions de prévoyance

Cotisations courantes 1 380 53 839

Cotisations non courantes Néant Néant

Engagements résultant de contrats de leasing Néant Néant

Actifs mis en gage ou grevé d'une réserve de propriété Néant Néant

Montant provenant de la dissolution de réserves latentes Néant Néant

Engagements conditionnels Néant Néant

Evénement significatif postérieur à la date de clôture Néant Néant

25. Rapport de performance

Le CausE publie un rapport d'activité qui remplit les critères du rapport de performance selon la norme Swiss Gaap RPC 21.

26. SCI

Le système de contrôle interne a été formalisé en 2021, approuvé par le Comité en date du 14 septembre 2021, et revu les 17 novembre 2022 et 19 septembre 2023.